

**M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale :**

Je déclare ouverte la deuxième Session Ordinaire de l'Assemblée dite Session Budgétaire. *Applaudissements.*

**Monsieur le Premier Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Ministres  
Chers collègues et amis,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Notre législature qui est à sa 6<sup>ème</sup> session se trouve à mi-chemin de son mandat et l'on ne peut être indifférent au progrès réalisé.

Mon intention n'est pas de faire le bilan de nos actions passées.

Il est vrai que ce palmerès n'est pas le fruit d'un concours de circonstances dû au hasard mais plutôt le résultat d'une vision prémonitoire voulue par un homme, lequel a, dès le départ, insufflé une dynamique quasi-révolutionnaire en ayant l'heureuse intuition d'intégrer pour la première fois des femmes parmi les élus du peuple.

**Heureusement,** ces dernières n'ont pas démerité. Au contraire, elles ont su relever les défis en s'acquittant convenablement de leurs tâches de parlementaires pionnières, apportant ainsi leur pierre à l'édifice de la démocratie djiboutienne qui devient ainsi, chaque jour qui passe, plus solide, toujours plus vivante et plus forte encore.

**Dans** cet élan de modernisation des institutions et des comportements, un vaste programme dont les fruits seront récoltés à long terme par les générations à venir a été initié, infusé, distillé et présenté au peuple djiboutien à petite dose pour qu'il soit apprivoisé, maîtrisé et compris graduellement.

La plus récente de ces innovations et de loin la plus importante est certainement la décentralisation qui deviendra effective dans les semaines à venir par l'organisation, pour la première fois, des élections régionales attendues avec impatience et enthousiasme par nos concitoyens.

**L**a tenue imminente de ces élections constituera sans aucun doute l'apogée et le couronnement d'un long processus dont l'auteur n'est autre que notre Président de la République.

**L**e Parlement, reflet de la société dont il est issu et de son environnement, a su répondre aux exigences du moment.

**V**ous êtes conscients sans doute des multiples réformes insufflées aux différentes institutions de notre pays. En effet, depuis l'élection de notre Président à la tête de l'Etat, la société djiboutienne est témoin de nombreuses reformulations des missions des départements ministériels surtout ceux à vocation sociale.

**C**e fut le cas pour les départements de l'Éducation nationale, de la Justice et de la Santé, sans oublier le Code de Travail qui a fait l'objet d'une refonte complète pour une grande souplesse et qui sera entériné ici même sous peu, répondant ainsi à l'évolution libérale du marché national où de nombreux investisseurs étrangers commencent à s'y implanter.

**C'**est en voulant s'inscrire dans ce contexte que l'Assemblée nationale a fait siens les désirs de mutation de notre pays vers un Etat de droit et une démocratie intégrée faisant participer l'ensemble des concitoyens à la gestion de la Cité.

**D'**année en année, de session en session, l'Assemblée a senti le besoin d'innover et d'enrichir les débats qui s'y déroulent. Pour ce faire, nous avons voulu nous appuyer sur les expériences des assemblées à la fois sœurs et aînées qui nous ont précédé dans la pratique des débats parlementaires dans un contexte multipartite.

**C'**est pour cette raison que de nombreuses missions d'études ont été diligentées auprès d'autres parlements africains, arabes et francophones présentant des similitudes culturelles avec le nôtre pour pouvoir s'inspirer de leurs expériences dans le cadre de la diplomatie parlementaire.

**L**e fruit des réflexions émises par les Députés au retour de ces missions, cumulées avec les changements opérés dans les principales institutions nationales, ont fait naître en nous le

besoin de lancer l'idée d'une réforme de nos méthodes de travail qui a peu à peu pris forme.

Tout cela pour vous dire que la réforme sur laquelle vous allez vous prononcer prochainement s'inscrit dans cette nouvelle logique de repenser les méthodes de travail et d'actions des principales institutions de la République.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le souci principal qui a guidé la révision du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale a été le désir ardent, maintes fois souhaité à la fois par les élus et par les électeurs, de renforcer l'efficacité du Parlement dans sa grandeur et dans sa diversité. En d'autres termes, il s'agit de revaloriser le rôle et l'image de cette institution nationale.

Au-delà de ce vœu, nous assistons chaque jour qui passe à une certaine banalisation de l'institution parlementaire.

Héritage du passé, c'est une impression qui lui colle à la peau, mais à laquelle nous contribuons indirectement malgré nous et sans le vouloir dans une certaine mesure puisque véhiculée et matérialisée par notre principal outil de référence qui rythme notre travail de parlementaire. J'ai nommé le règlement intérieur qui cumulait de nombreux défauts :

- **durée des sessions très courtes ;**
- **commissions spécialisées ne siégeant que durant les sessions ;**
- **une commission permanente, vestige d'un passé colonial, qui se substituait carrément à l'Assemblée**

- **plénière en examinant et votant les lois en lieu et place du Parlement;**
- **les rôles des groupes politiques et ceux de leurs présidents n'étaient pas bien pris en compte ;**
- **temps imparti à la lecture et à l'examen des projets souvent insuffisant pour les Députés, etc....**

Cette situation qui pourrait nuire à la longue à notre crédibilité, aussi bien vis-à-vis du peuple que du Gouvernement, se manifeste principalement par un absentéisme des députés en séances plénières et par un manque ou peu d'intérêt des parlementaires pour les travaux en commission. Ce qui ne manque pas d'occasionner des retards dans nos horaires de travail.

Tout cela se ressent surtout sur la qualité des débats et par là sur la qualité des lois votées, mais également sur l'autre mission dévolue au Parlement qui consiste à contrôler l'action gouvernementale pour la rendre mieux profitable aux citoyens en servant de courroie de transmission dans ses rapports avec les administrés.

Cet état, dont semblait se complaire notre Parlement ces derniers temps mais qui révoltait en même temps certains parmi nous qui refusaient cette sinécure, risquait de nuire à l'évidence à l'équilibre des pouvoirs institué par notre Loi fondamentale dans la mesure où n'ayant pas su améliorer à temps ses méthodes de travail, l'Assemblée nationale n'avait pas suffisamment joué le rôle que lui a confié la constitution.

Ce constat m'a conduit au lendemain de mon élection à la présidence de cette noble institution, de créer une commission « ad hoc » composée de dix parlementaires issus des quatre partis formant la coalition majoritaire pour redonner au pouvoir législatif ses lettres de noblesse.

Cette commission avait pour mission d'élaborer des propositions de réforme du règlement intérieur indispensables à la rénovation du fonctionnement de notre Parlement, à la réactualisation de ses procédures de travail et à la modernisation de son administration pour la rendre plus efficace et efficiente en répondant pleinement aux attentes des parlementaires confrontés aux exigences d'un monde moderne en mutation perpétuelle et toujours à la recherche de la perfection.

A la suite du dépôt du rapport de cette commission, un expert international financé à notre demande par le PNUD a été chargé de finaliser et concrétiser le travail entrepris par la commission en ce qui concerne la révision du règlement et des mesures d'organisation administratives nécessaires.

**Monsieur le Premier Ministre,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Chers Amis et Collègues,**

L'honnêteté d'esprit me commande de rendre pourtant sans ambages un vibrant hommage aux parlementaires, précurseurs éclairés, qui nous ont précédé sur ces bancs et qui nous ont légué en héritage des pratiques dont nous pouvons être fiers à plus d'un titre, comme ce formidable outil, mode d'emploi consensuel, que nous nous apprêtons à rénover prochainement.

En fait, comme vous le verrez, la majeure partie des dispositions de l'ancien règlement a été reprise dans la nouvelle rédaction.

En effet, les observateurs avisés auxquels a été confiée la révision du règlement sont d'avis qu'une amélioration sensible du fonctionnement et du rendement de notre Assemblée se seraient opérés en grande partie sur l'unique évolution des comportements des différents acteurs du processus parlementaire : en premier

lieu le Gouvernement, suivi des Députés pour une restauration de l'intérêt général et de l'efficacité du travail parlementaire.

C'est plus particulièrement ce que vise le deuxième volet de la réforme : faire en sorte que membres du Gouvernement et élus nationaux puissent travailler le plus souvent en harmonie pour l'intérêt général et pour une meilleure qualité de travail parlementaire. Les mesures préconisées pour formaliser ce souhait sont nombreuses dans le nouveau règlement :

- deux séances d'après midi seront réservées aux questions des Députés et aux réponses du Gouvernement ;
- les durées des sessions ordinaires seront plus longues : elles passeront de deux à quatre mois et leurs ouvertures débiteront à dates fixes, rompant ainsi avec les périodes de flottement, les moments d'incertitude et les instants d'attente ;
- rôles accrus des commissions spécialisées qui deviennent permanentes et qui pourront siéger durant les intersessions : de cette manière, elles auront une mission
- primordiale plutôt technique de collecte de l'information au profit de l'Assemblée. Par ailleurs, les commissions disposeront du temps nécessaire pour étudier les projets dont elles ont été saisies, mesure prise pour éviter toute précipitation dans l'examen des textes ;
- en commission, dorénavant chaque projet de loi se verra assigné un rapporteur qui sera en mesure de travailler efficacement à plein temps sur son texte et qui sera amené à interroger les collaborateurs et le ministre qui ont initié le projet. En quelque sorte, ce rapporteur de genre nouveau fera du travail de proximité dans les services administratifs pour mieux informer ses collègues d'une manière fiable, désintéressée et objective pour les aider à mieux comprendre les textes et formuler leurs propres opinions ;

- suppression de la commission permanente, entité anachronique n'ayant pas de place dans un parlement démocratique ;
- désormais, on verra moins des députés appartenant à plus d'une commission ou assumant plusieurs fonctions dans des commissions différentes. Cette mesure, cumulée avec la précédente a été introduite pour inciter l'ensemble des parlementaires ou du moins la majorité d'entre eux à prendre part activement aux débats en s'impliquant davantage dans les échanges d'idées et d'opinions ;
- les procédures relatives aux amendements déposés par les députés ont été simplifiées et multipliées ;
- conséquence du pluralisme politique, le rôle des groupes politiques a été accru, leurs présidents siégeront à la Conférence des Présidents ;
- une méthode d'organisation des débats mieux codifiée et, en d'autres termes, plus explicite.

**L**a refonte de notre règlement nécessitera préalablement quelques légères modifications de la Constitution, lesquelles n'altéreront en rien l'équilibre des pouvoirs initialement établi par cette dernière puisque limitées dans leur objet. En fait, ce « toilettage » est destiné à permettre à l'Assemblée nationale de mieux exercer ses fonctions constitutionnelles dans de bonnes conditions.

**B**ien entendu, cette mise à niveau juridique se doit d'être complétée par une transformation de l'environnement ergonomique dans lequel nous évoluons qui doit être fonctionnel, mais aussi et surtout par une amélioration des moyens matériels de travail collectifs et individuels des Députés sans laquelle les nouvelles dispositions ne pourraient trouver toute leur efficacité.

**J**e reste convaincu que le Gouvernement ne manquera pas de doter le pouvoir législatif d'un budget suffisant et conséquent à la hauteur du rendement attendu et des réformes programmées.

**E**n effet, le Gouvernement, principal partenaire, se doit d'accompagner énergiquement la revitalisation de notre démocratie parlementaire, relais incontournable de l'exécutif pour transmettre et diffuser efficacement les programmes politiques qu'il entend conduire dans les profondeurs de la Nation en assurant ainsi leurs succès et suivi.

**I**l va sans dire que durant les prochains jours et les législatures à venir, le Parlement, s'appuyant sur ce nouveau règlement, saura apporter la preuve de sa capacité à exercer pleinement et judicieusement les prérogatives qui lui ont été dévolues par la constitution et à mériter ainsi la confiance de nos concitoyens.

**D'**ores et déjà, je suis confiant en la volonté de chacun d'entre vous d'aller de l'avant pour être à la hauteur de la tâche qui vous attend et relever les défis en s'attachant aux espoirs qui ont été placés en vous puisque cette réforme vous l'aviez voulue avec moi. Elle est surtout l'œuvre de la Commission « ad hoc » que vous aviez constituée ici même. *Applaudissements.*

**Q**ue ses membres trouvent ici nos plus vifs remerciements et nos sincères félicitations pour le travail de réflexion et d'analyse qu'ils ont accomplies en épiluchant méticuleusement l'ancien règlement intérieur pour le « dépolssiérer » de certaines mesures archaïques, surannées, anachroniques et encombrantes en vue de le moderniser en l'adaptant aux nouvelles exigences d'un parlement en plein essor et conscient des enjeux du nouveau millénaire.

**E**t nous avons toutes les raisons d'être optimistes d'autant plus que la construction du nouvel édifice adapté pour nos travaux sera prochainement entamée.

**J**e termine mes propos sur cette note optimiste en souhaitant la bienvenue aux membres de l'Association ILAYS des malentendants qui sont aujourd'hui nos invités d'honneur et auxquels nous assurons notre soutien total à leurs revendications pour leur bien-être et une meilleure intégration dans la société djiboutienne.

**Je vous remercie de votre attention.** *Applaudissements.*  
Mesdames et Messieurs, la parole est au Premier Ministre.